

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	3 (1957)
Heft:	11
Rubrik:	Pages des lecteurs-rédacteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES DES LECTEURS-RÉDACTEURS

A l'auteur de l'article « EN PASSANT LES VITESSES »

Signé « S. ». Journal N° 9. Dép. : 57
par l'intermédiaire du Journal

Monsieur, Madame ? « S. »,

Abonné au Journal, depuis le premier numéro, je lis votre article sur « SERRIERES » et je suis désolé de vous contredire ; cet article me heurte. Je me vois obligé de vous faire quatre remarques, quatre inexactitudes sur vingt-deux lignes de texte, c'est beaucoup.

1° Ce Serrières-là, s'écrit avec un « s » final : SERRIERES. Je joins la faute d'orthographe du cours d'eau à celle de l'endroit.

2° En ce qui concerne la « Serrières » à sa source : Exact. A sa sortie de la fabrique de papier, c'est faux. Que l'eau soit « Tamisée », pour éviter qu'elle entraîne des particules de « pâte à papier », soit pâte de bois, pâte de chiffons, de cellulose, juste ; mais alumine, kaolin, talc, non. L'eau ne ressort pas pure. Passez-y quand vous voudrez, vous pourrez voir l'eau teintée suivant la fabrication de papier en cours. Seule, l'eau qui actionne les turbines de l'usine électrique de la Fabrique de papier et le trop plein d'eau inutilisé qui passe sous l'usine, sortent en eau claire. Souvent le tout se trouve teinté à quelque vingt mètres en aval. Il arrive même, très souvent, que la « Serrières » qui a pour parcours total, quelque 500 mètres soit toute teintée à son embouchure quand elle se jette dans le lac.

3° Il n'y a jamais eu des seigneurs du lieu. Le « Château-Manoir », construit à pic des rochers qui entourent la source et les bâtiments de la Fabrique de papier, se nomme « le Château de Beauregard ».

4° Si vous voulez « poétiquement » faire un arrangement et voir, par anticipation, se refléter le « Château dans l'eau », vous pouvez, évidemment ; mais à part cela, c'est faux.

J'aimerais que vous me fassiez connaître un endroit, une partie d'eau, où vous pouvez voir, « l'image inversée s'y reflétant ».

S'il y a eu des seigneurs à Serrières, il n'y en a eu qu'un seul et il ne descend pas de l'époque des manoirs, ni d'origine seigneuriale. Grand bienfaiteur et « Emancipateur » de l'endroit, il se nomme : Philippe SU-CHARD, le fondateur de la fabrique de chocolat actuelle.

« Rendez à César, ce qui appartient à César. »

Quant à la « houille blanche » de ce petit cours d'eau en tant que force motrice, il est étonnant. Dès sa source,

il « a fait » et fait fonctionner : La Papeterie, puis, force motrice uniquement, « Les Minoteries et Moulin de S. » (n'existe plus), puis la Fabrique de cacao (dépendance de la Fabrique de chocolat), puis un grand monte-charge (n'existe plus), puis les machines de la Fabrique de chocolat et enfin la Scierie Martenet (bois et fabrique de caisses).

Et si vous voulez chanter la Serrières ! Chère « S. ». L'eau de ce petit cours d'eau, après avoir actionné et passé, de-ci, de-là, s'être brisée et cognée dans tous ces coins et recoins, mérite bien de pouvoir se reposer, étale, dans ce beau lac de Neuchâtel. Il n'y a pas beaucoup de rivières, qui, avec un volume d'eau aussi réduit et un parcours aussi restreint, développe autant de force, mise au service de l'Industrie.

J'ai l'honneur de vous saluer et de vous présenter, Chère « S. », mes salutations les meilleures.

M. AUBERSON.

Nous, cher Monsieur, votre lettre ne nous heurte pas du tout. Elle nous amuse ! D'accord pour Serrières l'agglomération (oubli du correcteur), mais Serrière sans s le joli ruisseau ; sachez également qu'au cours de notre visite à la Papeterie nous avons appris que, depuis peu de temps, fonctionne une installation de récupération des plus menues parcelles de kaolin, d'alumine et de talc. Sachez également que par sa partie ancienne le château appartenait, comme tout château, au seigneur du lieu, et que, situé comme il est par rapport au cours d'eau, il y a certainement un angle d'optique sous lequel la construction se mire dans l'eau... Une petite remarque : lorsqu'on est sous le vent ayant soufflé sur la fabrique de chocolat, l'air est imprégné d'une odeur douceâtre que des gens déplorent comme d'autres se hérissent de voir la Serrière teintée... Merci quand même pour les renseignements...

SOLUTIONS DE LA PAGE 21

Chasser les intrus ! — 1. Ports, sauf Postdam. — 2. Graines, sauf céleri. — 3. Produits animaux, sauf calicot. — 4. Poissons de mer, sauf goujon. — 5. Des instruments de musique à vent, sauf violoncelle. — 6. Mots commençant par la lettre C, sauf bérét.

Les petits Cadeaux. — 1. Mouton. — 2. Eider. — 3. Esturgeon. — 4. Cochenille. — 5. Murex (un coquillage). — 6. Bœuf. — 7. Seiche. — 8. Tortue. — 9. Veau. — 10. Musc ou Chevrotin. — 11. Veau (et non l'âne). — 12. Mouton (et non le chat).

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 91.777. — Dépôt légal : IV-1957 N° 31/1957

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire